

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROJET DE PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le lundi 4 mars 2024, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Johanne Lavoie, mairesse.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Kathleen Arseneault, district n° 2
M, Fabrice Dufour, district n° 4
M. Mathieu Racine, district n° 5

Sont absents :

M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Rébecca Plourde-Gagnon, district n° 6

Assiste également à cette séance :

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 6

1. MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 5 février 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2024
5. Adoption des déboursés pour la période du 6 février au 4 mars 2024
6. Correspondances
 - 6.1. Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - 6.2. Fourrière d'Alma
7. Demande d'aide financière et de prêt de locaux
 - 7.1. Ligue de balle molle de Saint-Nazaire
 - 7.2. Maison des jeunes de Saint-Nazaire
 - 7.3. Tournée de film chasse et pêche
 - 7.4. La Croche Chœur
 - 7.5. Course La Saint-Nazaire-Proco
 - 7.6. Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nathan Boily
8. Loisirs et culture
 - 8.1. Octroi de mandat pour une étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols / Construction d'un garage municipal et caserne de pompiers

- 8.2. Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes
- 8.3. Municipalité amie des enfants – Renouvellement de l'accréditation
- 9. Ressources humaines
 - 9.1. Ouverture d'un poste de coordonnateur au développement et à l'animation de la communauté
 - 9.2. Affichage des postes pour les emplois étudiants 2024
- 10. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 10.1. Dépôt du rapport annuel OMEAU 2023
- 11. Urbanisme et développement
 - 11.1. Vente du terrain n° 61 du quartier Boréal (395 rue des Camérisiers)
- 12. Administration et finances
 - 12.1. Dépôt des rapports sur la gestion contractuelle 2020, 2021, 2022 et 2023
 - 12.2. Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales
 - 12.3. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive – 13 mars 2024
 - 12.4. Blocus forestier
 - 12.5. Motion de félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Fest'hiver 2024
 - 12.6. Motion de félicitations aux organismes impliqués dans le Fest'hiver 2024
 - 12.7. Motion de félicitations aux Entreprises Nivelac enr. pour la glissade Nivelac
- 13. Affaires nouvelles
 - a) Amendement à la résolution 24-027
 - b) Permis d'intervention annuel pour les travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur du Ministère des Transports du Québec
- 14. Vœux de sympathies
- 15. Rapport des comités
- 16. Mot de la mairesse
- 17. Période de questions
- 18. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fabrice Dufour
Appuyé par Kathleen Arsenault

24-037

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Kathleen Arsenault
Appuyé par Mathieu Racine

24-038

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 5 février 2024 est approuvée.

Acceptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Fabrice Dufour

Appuyé par Kathleen Arsenault

24-039

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le procès-verbal de la séance du 5 février 2024 est adopté.

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés pour la période du 6 février 2024 au 4 mars 2024

Il est proposé par Derek O'Hearn

Appuyé par Mathieu Racine

24-040

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 228 829,98 \$ pour la période du 6 février 2024 au 4 mars 2024 est approuvé.

Acceptée

6. CORRESPONDANCE

6.1. Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean

Monsieur David McMullen, représentant de l'Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean demande une autorisation de passage à la Municipalité. L'édition 2024 de l'Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean au profit de Leucan aura lieu du 30 et 31 mai 2024.

6.2. Fourrière d'Alma

Monsieur Jimmy Maltais, propriétaire de la fourrière d'Alma informe la Municipalité des nouveaux tarifs en vigueur suite à un changement de la réglementation émis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET D'UTILISATION DE LOCAUX

7.1. Ligue de balle molle de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE la ligue de balle molle de Saint-Nazaire a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité pour la saison 2024.

ATTENDU QUE les membres du Conseil croient important d'appuyer la ligue de balle de Saint-Nazaire.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn

Appuyé par Fabrice Dufour

24-041

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité octroie une aide financière de 500 \$ à la Ligue de balle de Saint-Nazaire pour financer l'achat de balles, de chaux et autres équipements pour la saison 2024.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et greffier-trésorier

- 4 mars 2024 -

Acceptée

7.2. Maison des jeunes de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Saint-Nazaire demande à la municipalité d'utiliser gratuitement la salle Le Rondin pour la tenue d'un souper-bénéfice qui aura lieu le 3 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mathieu Racine
Appuyé par Kathleen Arsenault

24-042

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité autorise la Maison des jeunes de Saint-Nazaire à utiliser la salle Le Rondin lors de leur activité du 3 mai 2024 en échange du paiement des frais de ménage au montant de 30 \$ / h pour un minimum de 3 h.

Acceptée

7.3. Tournée de film chasse et pêche

ATTENDU QUE monsieur Jonathan Poudrier, organisateur de la soirée de film de chasse et pêche dans la cadre de la tournée Chassomaniak 2024, a déposé une demande de commandite à la Municipalité pour son activité qui aura lieu le 14 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathleen Arsenault
Appuyé par Derek O'Hearn

24-043

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité accorde une commandite sous forme de rabais sur l'utilisation de la salle le Rondin de 300 \$ à Monsieur Jonathan Poudrier pour la soirée de film de chasse et pêche dans la cadre de la tournée Chassomaniak 2024 du 14 mars 2024; ramenant le tarif de location à 300 \$.

Acceptée

7.4. La Croche Chœur

ATTENDU QUE la chorale La Croche Cœur de Saint-Nazaire a déposé une demande d'utiliser gratuitement la salle Le Rondin pour la tenue de son spectacle et de la répétition générale aura lieu qui aura lieu les 24 et 25 mai 2024;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement 404-23 établissant les tarifs de location de salles;

ATTENDU QUE le tarif de location de la salle le Rondin pour les organismes à but non lucratif est de 300 \$.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathleen Arsenault
Appuyé par Mathieu Racine

24-044

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité autorise la chorale la Croche Cœur de Saint-Nazaire à utiliser la salle Le Rondin lors de leur activité du 24 et 25 mai 2024 en échange du paiement du tarif accordé aux organismes à but non lucratif soit 300 \$.

Acceptée

7.5. Course La Saint-Nazaire-Proco

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Nazaire a signé un protocole d'entente avec le club d'Athlétisme Jeannois d'Alma dans le cadre de la course La Saint-Nazaire-Proco;

ATTENDU QU'en vertu de ce protocole, la Municipalité s'est engagée à permettre l'utilisation des chambres des joueurs au Centre sportif Saint-Nazaire Proco, et de la salle le Rondin sans frais lors de la course, l'octroi d'une aide financière annuelle de 250 \$ et d'aider à trouver 10 bénévoles de la localité pour la tenue de l'événement;

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer le club d'Athlétisme Jeannois d'Alma de la course La Saint-Nazaire-Proco et de réitérer son aide.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Fabrice Dufour

24-045

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise le club d'Athlétisme Jeannois d'Alma à utiliser les salles des joueurs du Centre sportif Saint-Nazaire-Proco ainsi que la salle le Rondin lors de la course La Saint-Nazaire-Proco qui se tiendra le 20 avril prochain;

Que la municipalité verse une aide financière de 250 \$ au club d'Athlétisme Jeannois d'Alma.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et greffier-trésorier

- 4 mars 2024 -

Acceptée

7.6. Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nathan Boily

ATTENDU QUE le Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean a déposé une demande d'aide financière pour la participation de Nathan Boily, athlète de Saint-Nazaire, à la finale provinciale des Jeux du Québec 2024.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathleen Arsenault
Appuyé par Fabrice Dufour

24-046

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité octroie une aide financière de 30 \$ au Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la participation de Nathan Boily à la finale provinciale des Jeux du Québec.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et greffier-trésorier

- 4 mars 2024 -

Acceptée

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. Octroi de mandat pour une étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols / Construction d'un garage municipal et caserne de pompiers

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 403-23 pour la construction d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers;

ATTENDU QUE pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers, la municipalité désire obtenir une étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols du futur site sis au 1392 route du Rondin;

ATTENDU QUE trois firmes ont déposé des offres de services qui se décrivent comme suit :

Entreprise	Montant avant taxes
Groupe Géos	36 850,00
Englobe	46 640,15
Groupe Conseil SCT inc.	50 000,00

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est le Groupe Géos au montant de 36 850,00 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Mathieu Racine

24-047

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité octroie un mandat à la firme Groupe Géos pour réaliser une étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols du futur site sis au 1392 route du Rondin au montant de 36 850,00 \$ plus les taxes applicables;

Que le tout soit payable à même le règlement 403-23.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 04007 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et greffier-trésorier

- 4 mars 2024 -

Acceptée

8.2. Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathleen Arsenault
Appuyé par Fabrice Dufour

24-048

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil autorisent Pierre-Yves Tremblay, directeur général à aller en appel d'offres sur SÉAO pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes.

Acceptée

8.3. Municipalité amie des enfants – Renouvellement de l'accréditation

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder au renouvellement de l'accréditation de Municipalité amie des enfants.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mathieu Racine
Appuyé par Kathleen Arsenault

24-049

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil autorisent Pierre-Yves Tremblay, directeur général à déposer la demande d'accréditation de Municipalité amie des enfants.

Acceptée

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1. Ouverture d'un poste de coordonnateur au développement et à l'animation de la communauté

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'ouverture d'un poste de coordonnateur au développement et à l'animation de la communauté.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Fabrice Dufour

24-050

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général à procéder à l'ouverture d'un poste de coordonnateur au développement et à l'animation de la communauté.

Acceptée

9.2. Affichage des postes pour les emplois étudiants 2024

Il est proposé par Mathieu Racine
Appuyé par Kathleen Arsenault

24-051

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire autorisent l'affichage des postes d'emplois étudiants pour l'été 2024, soit un poste de coordonnateur/coordonnatrice de camp de jour, cinq postes d'animateur/animateur de camp de jour, un poste d'éducateur/éducatrice spécialisé(e) au camp de jour et un poste de préposé à l'entretien extérieur.

Acceptée

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1. Dépôt du rapport annuel OMEAU 2023

Le directeur général dépose le rapport annuel OMEAU 2023.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1. Vente du terrain n° 61 du quartier Boréal (395 rue des Camérisiers)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Nazaire est propriétaire de terrains au quartier Boréal, Saint-Nazaire;

ATTENDU QUE le terrain n°61 (cadastre 5 959 875) est disponible à la vente;

ATTENDU QUE monsieur Emmanuel Boily, a signé une promesse d'achat pour acquérir ledit terrain au coût de 19 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Kathleen Arsenault
Appuyé par Derek O'Hearn

24-052

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain n° 61 (cadastre 5 959 875) au coût de 19 500 \$ plus les taxes applicables;

Que le branchement aux services d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées;

Que tous les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur;

Que la Municipalité de Saint-Nazaire mandate Johanne Lavoie, mairesse et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente.

Acceptée

12. ADMINISTRATION ET FINANCES

12.1. Dépôt des rapports sur la gestion contractuelle 2020, 2021, 2022 et 2023

Le directeur général dépose les rapports sur la gestion contractuelle des années 2020, 2021, 2022 et 2023.

12.2. Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 203 046 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Fabrice Dufour
Appuyé par Mathieu Racine

24-053

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales.

Acceptée

12.3. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive – 13 mars 2024

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn

Appuyé par Kathleen Arsenault

24-054

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire proclament la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Acceptée

12.4. Blocus forestier

ATTENDU QUE pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

ATTENDU QUE d'autres régions forestières ont vue des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

ATTENDU QUE ces blocus mettent en péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

ATTENDU QU'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

ATTENDU QUE plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mathieu Racine

Appuyé par Derek O'Hearn

24-055

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement de ceux existants sur le territoire public québécois.

Acceptée

12.5. Motion de félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Fest'hiver 2024

Il est proposé par Mathieu Racine
Appuyé par Kathleen Arsenault

24-056

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations au comité organisateur et à tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation et au succès du Fest'hiver 2024.

Acceptée

12.6. Motion de félicitations aux organismes impliqués dans le Fest'hiver 2024

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Fabrice Dufour

24-057

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations à La Maison des jeunes Le repère, la ligue de dards et à l'AFEAS de Saint-Nazaire, organismes qui ont contribué à la réalisation et au succès du Fest'hiver 2024.

Acceptée

12.7. Motion de félicitations aux Entreprises Nivelac enr. pour la glissade Nivelac

Il est proposé par Kathleen Arsenault
Appuyé par Derek O'Hearn

24-058

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux Entreprises Nivelac enr. pour la réalisation de la glissade Nivelac.

Acceptée

13. AFFAIRES NOUVELLES

a) Amendement à la résolution 24-027

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté à résolution 24-027 relative à la demande de l'AFÉAS d'utiliser le Rondin gratuitement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Fabrice Dufour
Appuyé par Mathieu Racine

24-059

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la date de l'activité soit modifiée pour le 13 avril 2024.

Acceptée

- b) Permis d'intervention annuel pour les travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur du Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire se doit d'obtenir un permis d'intervention annuel pour les travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'année 2024.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mathieu Racine
Appuyé par Derek O'Hearn

24-060

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil mandatent le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires à l'obtention du permis d'intervention annuel pour les travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur;

Que les membres du conseil autorisent le responsable des travaux publics à signer et transmettre la demande d'autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les travaux à venir.

Acceptée

14. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathie à la famille de monsieur Robin Renaud décédé en février 2024.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

15. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

16. MOT DE LA MAIRESSE

La mairesse informe les citoyens et les membres du conseil des dossiers en cours.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Kathleen Arsenault

24-061

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 20 h 29.

Acceptée

Saint-Nazaire, le 4 mars 2024

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier

Johanne Lavoie
Mairesse